

Préavis N° 4 - 2010
au Conseil communal

**Bd de la Forêt - Réfection de la chaussée
Tronçon Valvert - carrefour Rosiaz**

Crédit demandé CHF 300'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- **Direction des travaux et des services industriels,
M. J.-F. Maire, municipal**

Pully, le 10 mars 2010

Table des matières

1.	Objet du préavis _____	3
2.	Historique _____	3
3.	Etat et descriptif des travaux projetés _____	4
3.1.	Etat actuel de la chaussée _____	4
3.2.	Travaux projetés _____	4
3.3.	Estimation du coût des travaux _____	4
4.	Procédures _____	5
4.1.	Procédure de consultation du projet routier _____	5
4.2.	Procédure de l'appel d'offres _____	5
5.	Demande de crédit et de financement _____	5
5.1.	Prestations du personnel communal _____	5
6.	Planification des travaux _____	6
6.1.	Organisation du chantier _____	6
6.2.	Durée prévue des travaux _____	6
7.	Développement durable _____	6
7.1.	Cohérence sur le plan économique _____	6
7.2.	Cohérence au niveau social _____	6
7.3.	Cohérence au niveau de la protection de l'environnement _____	6
8.	Conclusions _____	7
9.	Annexe _____	7

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

La chaussée du bd de la Forêt, comprise entre le croisement avec l'av. de la Rosiaz et le giratoire de Valvert, a subi ces derniers mois, à la suite de deux hivers rigoureux consécutifs, des dégradations importantes qui nécessitent des mesures d'assainissement urgentes.

L'entretien d'exploitation a atteint ses ultimes limites sur une chaussée qui est en fin de vie depuis plusieurs années déjà.

Il est maintenant indispensable de remplacer la couche de roulement (tapis) sur l'ensemble de la surface de la chaussée (env. 4'100 m²) dans les plus brefs délais afin de pouvoir garantir la sécurité des usagers.

2. Historique

Le 10 mai 2006, la Municipalité informait votre Conseil de la priorité de réaliser les travaux de remplacement des conduites industrielles, de mise en séparatif et de réfection de la chaussée, en collaboration avec Lausanne, dès le début de l'année 2007.

Un courrier du 4 octobre 2006 de la Direction des travaux de Lausanne avisait la Direction des travaux et des services industriels de Pully (ci-après DTSI) du report des travaux des réseaux lausannois sur l'axe Chailly-bd de la Forêt pour l'année 2010.

Le 21 octobre 2008, la Direction des travaux de Lausanne écrivait que la réalisation des travaux était reportée à 2013. Dès lors, la décision a été prise d'ajourner les travaux sur Pully à la même période, en réalisant différentes mesures d'entretien courant de la chaussée afin de prolonger sa durée de vie et de garantir la sécurité des usagers.

A la suite de la dernière mise à jour de son plan d'investissement, la Direction des travaux de Lausanne mentionnait, dans son courrier du 25 février 2010, que la nouvelle planification relative aux travaux à réaliser sur le tronçon Chailly - limite Pully était avancée et fixée pour 2011-2014.

Par ailleurs, il a été répondu à la Direction des travaux de Lausanne que les travaux d'infrastructures sur la Commune débuteraient au plus tôt en 2016, conformément à la planification des mesures du Plan d'Agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM) prévue par Pully sur ce tronçon.

3. Etat et descriptif des travaux projetés

3.1. Etat actuel de la chaussée

Après deux hivers rigoureux et de sévères épisodes de gel, une nette détérioration du revêtement du tronçon de chaussée du bd de la Forêt, compris entre le croisement avec l'av. de la Rosiaz et le giratoire de Valvert, est patent (cf. annexe 1). La sécurité du trafic est compromise et une signalisation ad hoc a été mise en place.

Différentes variantes technico-financières de remise en état de la chaussée ont dès lors été étudiées.

3.2. Travaux projetés

L'objectif de ces travaux est d'obtenir une réfection de moyenne durée (de 5 à 7 ans) avant d'entreprendre des travaux de plus grande importance comprenant le renouvellement des infrastructures pulliérannes et lausannoises, conformément aux mesures de réaménagement urbain prévues par le PALM à l'horizon 2016.

Ainsi, un renouvellement complet de la couche de roulement est préconisé sur une longueur d'environ 475 m. Les trottoirs ne seront pas modifiés.

Ces travaux consistent plus précisément à raboter la couche de roulement actuelle de 4 cm. Après un encollage général avec de l'émulsion de bitume modifié, un revêtement de type macrorugueux sera posé. La nouvelle couche proposée est plus silencieuse que le revêtement actuel.

3.3. Estimation du coût des travaux

Le montant devisé des travaux s'élève à CHF 300'000.00 TTC et n'autorise pas son financement par le biais du compte 430.3142 « entretien du réseau routier » dont le montant budgété pour 2010 est de CHF 210'000.00 TTC.

Génie civil (installation de chantier, fraisage, fourniture et pose de la couche de roulement)	CHF	214'000.00
Laboratoire routier (contrôle de la mise en œuvre)	CHF	13'000.00
Remplacement d'une boucle inductive pour la signalisation lumineuse	CHF	10'000.00
Marquage au sol	CHF	5'000.00
Expert routier (étude, appel d'offres et suivi des travaux)	CHF	12'000.00
Régie, divers et imprévus, env. 10 %	CHF	25'000.00
Total HT	CHF	279'000.00
TVA 7.6% arrondi	CHF	21'000.00
Total général des travaux TTC	CHF	300'000.00

4. Procédures

4.1. Procédure de consultation du projet routier

Aucune modification de la géométrie routière n'est prévue dans le cadre de ce projet. Il n'est dès lors pas nécessaire de le soumettre au Département des infrastructures ni de le mettre à l'enquête publique.

4.2. Procédure de l'appel d'offres

Il sera procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 à 5 entreprises spécialisées, conformément à la législation sur les marchés publics.

5. Demande de crédit et de financement

Il s'agit d'un crédit total de CHF 300'000.00 TTC que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

Ce crédit sera financé par un prélèvement sur les disponibilités de la bourse communale. En principe, la Ville de Pully devrait être en mesure de financer cet investissement par des fonds propres et, par conséquent, de ne pas recourir à l'emprunt.

5.1. Prestations du personnel communal

Les prestations internes relatives aux travaux des divers services comprenant les missions de coordination générale des travaux, de contrôle, de surveillance et autres travaux d'installation sont estimées comme suit :

Bureau technique DTSI	CHF	10'000.00
Police et signalisation	CHF	10'000.00
Total général	CHF	20'000.00

Ces prestations seront assurées par le personnel de la DTSI et de Police et ne sont pas comprises dans la demande de crédit.

6. Planification des travaux

6.1. Organisation du chantier

Ce chantier a pour contrainte principale le trafic important sur ce tronçon, les transports publics de la région lausannoise (ci-après TL) ainsi que le maintien des accès privés.

- Les étapes des travaux seront organisées afin de limiter au maximum l'impact sur le trafic routier.
- Les TL confirment que le trafic des bus ne peut pas être interrompu. Il faudra dès lors travailler en demi-chaussée pour réaliser les travaux de préparation et de pose de la nouvelle couche de roulement.
- Pendant la durée des travaux, tout sera entrepris pour maintenir l'accès des véhicules aux propriétés. Les riverains seront priés de se conformer à la signalisation qui sera mise en place et aux indications qui leur seront communiquées.

6.2. Durée prévue des travaux

Pour information, ces travaux seront exécutés le plus rapidement possible selon les disponibilités des entreprises de génie civil.

La durée des travaux, dépendante de la météo, est estimée à environ 3 semaines. La pose de la couche de roulement sera prévue sur un, voire deux dimanches, afin de limiter au maximum les perturbations du trafic routier.

7. Développement durable

7.1. Cohérence sur le plan économique

- Solution économiquement la plus avantageuse.

7.2. Cohérence au niveau social

- Garantie de la sécurité des usagers de la route.

7.3. Cohérence au niveau de la protection de l'environnement

- Mise en place d'une couche de roulement plus silencieuse que le revêtement actuel.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le préavis N° 4 - 2010 du 10 mars 2010,
- vu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

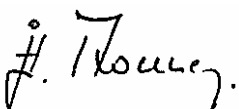
1. d'adopter le projet de réfection de la chaussée au bd de la Forêt (tronçon Valvert - carrefour Rosiaz);
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux. Ce montant est à prélever sur les disponibilités de la bourse communale;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 mars 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire


Jean-François Thonney




Corinne Martin

9. Annexe

Annexe 1 : plan de situation et photos (au format A4)

Annexe 1 :

Ampleur des travaux



Dossier photos - situation actuelle

